

**AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC**  
**permis d'aménager déposé par le Conservatoire du littoral**  
**pour déplacer l'aire naturelle de stationnement au Nord du Ponant et la base**  
**nautique au droit de celle-ci dans un endroit plus sécurisé pour le public avec une**  
**meilleure intégration paysagère**  
**Commune du GRAU DU ROI**

La préfète du Gard informe les personnes intéressées qu'une mise à disposition du public portant sur le dossier susvisé, se déroulera

**du 04/10/2021 au 18/10/2021 inclus.**

**Objet de la procédure de mise à disposition et description du projet**

En application des articles L121-24 et R 121-6 et suivants du code de l'urbanisme et L123-1 et suivants du code de l'environnement, il est procédé à une mise à disposition du public du permis d'aménager n°PA 030 133 21 Y 0002 présenté par le conservatoire du littoral.

La demande située en espaces remarquables du littoral porte sur : le déplacement de l'aire naturelle de stationnement au Nord du Ponant et de la base nautique au droit de celle-ci dans un endroit plus sécurisé pour le public avec une meilleure intégration paysagère

**Modalités d'organisation de la mise à disposition du public**

Le dossier de permis d'aménager sera consultable pendant 15 jours consécutifs, du 04/10/2021 au 18/10/2021 inclus sur le site Internet des services de l'État à l'adresse suivante :

<https://www.gard.gouv.fr/Publications/Consultation-du-Public>

Le public pourra formuler ses observations par voie électronique à l'adresse suivante :  
parking-nord-ponant-grauduroi@gard.gouv.fr

**Publication de la synthèse des observations du public**

La synthèse des observations du public indiquant celles dont il a été tenu compte sera publiée sur le site Internet des services de l'État dans le Gard ([www.gard.gouv.fr](http://www.gard.gouv.fr))

L'autorité compétente pour prendre la décision sur le permis d'aménager est la préfète du Gard.